Bres J. (2022). *Devoir* en emploi évidentiel *reportif*, *Langue française* 215, 43-60.

Jacques Bres

***Praxiling*, UMR 5267, Université Paul Valéry Montpellier 3**

Devoir en emploi évidentiel *reportif*

Résumés

L'article traite d'un emploi peu analysé dans lequel *devoir* a un fonctionnement évidentiel, non pas inférentiel mais reportif. L'hypothèse développée est que, dans ce cas, *devoir* est un marqueur de *modalisation en assertion seconde* qui place le procès qu'il modalise prospectivement, dans l'époque passée ou dans l'époque future selon le temps verbal. Ce fonctionnement rend compte d'une contrainte – *devoir* ne peut pas être employé au passé simple ni au passé composé – ainsi que de l'effet de sens épistémique de probabilité qu'il confère au procès.

Mots-clés : évidentialité, modalisation en assertion seconde, énonciation

The reportive function of *devoir* in French

This paper deals with an under-investigated use of the French auxiliary *devoir* in which it has an evidential function that is reportive and not inferential. It is argued that when *devoir* has this function, it is a modalization marker of second assertion which places the event it modalizes prospectively, in the past or in the future according to its verbal tense. This function relies on a constrained use, since reportive *devoir* cannot be used in the *passé simple* or *passé composé*, as well as on an epistemic implicature of probability.

Keywords : evidentiality, modality, second assertion, enunciation,

Introduction[1]

Cette recherche sur *devoir* en emploi évidentiel[2] *reportif* a pour point de départ un travail antérieur qui analysait contrastivement les deux SP temporels d'ultériorité *x temps plus tard* et *dans x temps* (Bres 2022). Mon attention avait été attirée par le fait suivant : *dans x temps* demande que le procès mis en ultériorité soit sous la portée d'une énonciation, que ce soit

[1] Je remercie Jacqueline Authier-Revuz, Françoise Dufour, Laurent Gosselin et Eric Mélac, ainsi que les deux relecteurs de la revue, pour leurs remarques pertinentes sur une première version de cet article qu'elles m'ont permis d'améliorer.

[2] Rappel : l'*évidentialité* (*i. a.* Lazard 2001, Plungian 2001, Aikhenvald 2004) concerne le marquage de la source sur laquelle le locuteur fonde son énoncé. La source peut être directe, ou indirecte selon que l'information est inférée ou *reportive*. Faute de mieux, j'emprunte à l'anglais le terme de *reportive*, utilisé dans la plupart des travaux en la matière, pour signifier que l'information n'est pas de première main. Traduire *reportive* par "rapportée" conduirait à confondre l'indication de l'altérité de la source avec ce que la tradition nomme *discours rapporté*.

celle du locuteur à t_0 (1) (ici, discours direct), celle d'un protagoniste en discours indirect (2), ou en discours indirect libre antérieur (3), et ce à la différence de *x temps plus tard* (4) qui se construit sans ce chapeautage énonciatif :

(1) Maman soudain : – Le train ne part que *dans deux heures*, on va aller déjeuner. (B. Schreiber, *Un silence d'environ une demi-heure*, 1996)
(2) Elle finissoit ces mots, quand on vint avertir que le vaisseau partiroit *dans une heure.* (C. Godard d'Aucour, *Mémoires turcs*, 1743)
(3) On s'est renseignés tout de suite quant aux heures des trains... Celui de la vieille pour Beauvais, il partait juste *dans dix minutes* !... (L.- F. Céline, *Mort à crédit*, 1936)
(4) Le train partit de la gare Montparnasse *une heure plus tard*. (M. Houellebecq, *Plateforme*, 2001)

C'est p. ex. en (1) à partir de l'énonciation de la mère que se calcule l'empan de l'ultériorité du départ du train. Sans cette mise sous portée énonciative, *dans x temps* n'est pas possible :

(4a) *Le train partit de la gare Montparnasse *dans une heure*.

Or, le corpus actualisait des cas où, sans énonciation à t_0 ou en discours représenté, on trouvait bien *dans x temps*, mais dans ce cas-là le verbe était systématiquement précédé du modal *devoir* :

(5) Il m'en donna d'autres à copier, particulièrement la cantate que j'avais chantée, et qu'il ***devait*** chanter lui-même *dans quelques jours*. (J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, 1778)

(6) Le frère d'Amélie fut condamné à être transporté en France, comme perturbateur du repos de la colonie. Un vaisseau du roi ***devoit*** mettre à la voile *dans quelques heures*. (F.R. Chateaubriand, *Les Natchez*, 1829)

Je faisais l'hypothèse que ce qui jouait le rôle de médiation énonciative était dans ce cas le modal *devoir*, par renvoi à une énonciation antérieure implicite qu'il présupposait.
Le présent article est consacré à ce fonctionnement évidentiel reportif : *devoir* pointe la source de l'information comme indirecte, à savoir médiate, et non immédiate ; il sert à signaler que l'information du chant de la cantate en (5), ou de la mise à la voile du bateau en (6), n'est pas une information de première main, mais de seconde main.
Dans un premier temps, je proposerai un bref état de l'art sur les relations entre *devoir* et la catégorie de l'évidentialité (section 1.). Dans un second temps (section 2.), j'analyserai *devoir* en emploi évidentiel reportif comme marqueur de *modalisation en assertion seconde* (section 2.1.). Dans ce fonctionnement, cet auxiliaire inscrit le procès qu'il modalise prospectivement (section 2.2.), est défectif verbo-temporellement (section 2.3.) et a à voir avec le déontique et la probabilité épistémique (section 2.4.).

1. *Devoir* et l'évidentialité indirecte dans la littérature

Il apparaît que si l'évidentialité inférentielle a été fréquemment sollicitée pour rendre compte (d'un emploi) de *devoir* (section 1.1.), il n'en a pas été de même pour l'évidentialité reportive... avant Squartini 2004 (section 1.2.).

1.1. *Devoir* et l'évidentialité inférentielle

Les travaux de Sueur (1979) et de Huot (1994) *i.a.* ont distingué deux grands types d'emplois de *devoir* relevant soit de la modalité du *faire*, soit de la modalité de l'*être*, nommés par la suite respectivement *déontique* (exprimant l'obligation) et *épistémique* (exprimant la

probabilité)[3]. Certaines recherches font appel à la catégorie de l'évidentialité *par inférence*, qui serait caractéristique de l'emploi épistémique. Dendale (1994, 1999, 2000), Dendale & De Mulder (1996) et Dendale &Van Bogaert (2012) analysent comme évidentiel inférentiel l'emploi de *devoir* :

> (7) Les troupes d'infanterie de marine, qui depuis un mois vivent à toute allure, ***doivent*** commencer à fatiguer. (*apud* Dendale 1994 : 24)

dans lequel l'auxiliaire sert à signaler que l'information 'les troupes commencent à fatiguer' est inférée de l'information 'les troupes depuis un mois vivent à toute allure'. Ce type d'analyse a fait l'objet d'une double critique : (i) l'évidentialité par inférence ne serait pas produite par *devoir* mais serait dérivée de sa valeur modale (Barbet 2012) ou pragmatique (Saussure 2012) ; à l'inverse (ii), ce ne seraient pas certains emplois de *devoir* qui relèveraient de l'évidentialité par inférence mais tous les emplois de cet auxiliaire qui seraient évidentiels, non pas par inférence, mais en ce sens que cette forme indiquerait que l'énoncé s'ancre sur une source, qui peut être une règle (modalité déontique) ou un fait (modalité épistémique) (Rossari *et al.* 2007).
Force est de constater que l'attention s'est focalisée sur les énoncés du type de (7), à savoir sur l'emploi inférentiel de *devoir*, en oubli des énoncés du type de (5, 6), à tout le moins sans les prendre en compte spécifiquement[4]. De sorte que l'emploi reportif (5, 6) :
(i) n'est pas mentionné (Dendale (1994), Dendale & De Mulder (1996)) ;
(ii) est analysé comme signifiant la *probabilité*, ancêtre sémantique de la catégorie de l'épistémique. Ainsi p. ex. Huot (1974 : 14) précise qu'un énoncé comme :

> (8) M. Pierre Poujade, qui ***devait*** prendre la parole samedi soir à Cahors […], a décidé de ne pas paraître à la tribune. (*Le Monde*, 11/02/1969)

« exprime […] la probabilité ou le futur » ;
(iii) est rapidement mentionné mais ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique. C'est le cas de Dendale (1999 : 10, 16 ; 2000 : 166) ainsi que de Rossari *et al.* (2007 : 2), qui analysent ce type d'exemple comme déontique et/ou épistémique ;
(iv) est intégré à la catégorie de l'*aléthique lato sensu* par Kronning (1994, 1996, 2001), qui propose l'exemple suivant (2001 : 74) :

> (9) Shimon Peres est arrivé hier à Paris. Il ***doit*** s'entretenir ce matin à l'Elysée avec le président François Mitterrand. (*Le Matin*, 17/08/1982)

L'exemple se voit assorti de ce commentaire : « *devoir* exprime la nécessité aléthique *lato sensu* (…) [qui] ne vaut qu'à l'intérieur de l'univers modal restreint convoqué par *devoir* dans cet énoncé. Cet univers restreint est structuré par le *scénario* de la visite officielle ».
(v) est intégré dans la catégorie du *déontique* par Gosselin (2010 : 447), ce qui est illustré par l'ex. suivant :

> (10) Une nouvelle exploration devenait donc inutile, et il fut décidé que la ville d'Arauco serait prise pour point de départ. De là, la route ***devait*** être tenue vers l'est, suivant une ligne rigoureusement droite. (J. Verne, *Les enfants du capitaine Grant*, 1868)

L. Gosselin précise que dans ce cas « l'instance de validation peut être de nature conventionnelle, convention explicitée en (10) par « *il fut décidé que* ». En réponse à un

[3] Que Kronning (1996, 2001) complète par un troisième emploi, l'emploi *aléthique* (exprimant la nécessité).
[4] Ce qui peut paraître surprenant dans la mesure où il s'agit là d'un emploi loin d'être marginal : il représente 16% des 200 (premières) occurrences du corpus *Français Classique*, et 9,5% des 200 (premières) occurrences du corpus *Français du XX^e siècle* de *devoir*, dans la base de données Frantext.

courrier dans lequel je discute (2019) cette affectation, L. Gosselin confirme le caractère déontique de l'ex. et ajoute : « il me semble en effet qu'on peut paraphraser (10) par : "il *fallait* qu'on tienne la route vers l'est suivant une ligne rigoureusement droite", alors que cette paraphrase ne convient pas aux exemples illustrant l'aléthique et l'épistémique. […]. C'est précisément la décision qui, une fois prise, impose l'obligation (déontique) de la respecter » ;
(vi) Vetters et Barbet (2006 : 203) lui consacrent un (petit) développement. En critique de l'analyse aléthique de Kronning 2001, ils fournissent six exemples attestés, dont :

> (11) On attend l'camion qui ***doit*** nous ramener. (Richard Jessup, *Un bruit de chaînes*, 1956)

qui se voit décrit, en référence à Goughenhein (1971 [1929]) et à Damourette et Pichon (1911-1936, V, 152), comme futur de *convention*.

Discutons rapidement les analyses de cet emploi en termes d'épistémique, d'aléthique, et de déontique.

– *épistémique* : assurément le type d'emploi étudié comporte le sens épistémique de probabilité, et j'en rendrai compte dans le développement de l'hypothèse évidentielle reportive (*infra* 2. 4.). Disons pour l'heure que l'épistémique n'est qu'un effet de sens dérivé, ce qui apparaît si on compare (6) avec un énoncé clairement épistémique, issu d'une inférence comme (12) :

> (12) Un grand page, âgé pour le moins de vingt-quatre ans et qui ***devait*** être *sans doute* le doyen des pages du royaume, et une manière de gentilhomme suivant, apprirent les rôles de mon frère et du comédien qui s'était enfui avec lui. (P. Scarron, *Le Roman comique*, 1651)

L'énoncé est modalisé par *sans doute*, ce qui serait malvenu (contextuellement) en (6a) :

> (6a) ?Un vaisseau du roi ***devoit*** *sans doute* mettre à la voile *dans quelques heures*.

Confirmation : aucun énoncé de mon corpus n'est modalisé par un circonstant épistémique ;

– *aléthique* : H. Kronning est obligé à la fois d'*étendre* la catégorie de l'aléthique pour inclure ce type d'occurrence : il parle d'aléthique *lato sensu* ; et de *restreindre* son domaine d'application à « l'univers structuré par le scénario de la visite officielle » (2001 : 74). Si la notion de scénario peut valoir pour (9), aucun scénario ne soutient les occurrences (5, 6) ;

– *déontique* : aussi pertinente soit-elle pour l'occurrence (10), la paraphrase qui teste le caractère déontique ne vaut pas pour de nombreuses occurrences du corpus, notamment (6) qui ne saurait être paraphrasé (contextuellement) par :

> (6a) Le frère d'Amélie fut condamné à être transporté en France, comme perturbateur du repos de la colonie. *Il fallait* qu'un vaisseau du roi mette à la voile dans quelques heures.

La dimension d'évidentialité reportive n'est pas perçue par ces différents auteurs. Plus même, à propos de *devrait*, P. Dendale exclut ce type de valeur :

> Lorsque *devoir* est mis au conditionnel, celui-ci ne sera jamais interprété ni interprétable comme un conditionnel de citation (cf. aussi Haillet 1995 : 207). Cela n'empêche évidemment pas que le locuteur glisse dans sa phrase avec *devrait* des expressions qui marquent que l'information est attribuée à autrui, comme par exemple *selon lui* dans :
>
> > (13) Alain Richard a concocté un redécoupage électoral qui ***devrait***, *selon lui*, permettre au PS de gagner entre 50 et 60 sièges aux législatives. *(L'événement du jeudi,* cité par Haillet 1995: 203)
>
> L'opinion exprimée par *devrait* est attribuée à Alain Richard par le biais de *selon lui* et non pas par le conditionnel de *devrait*. (1999 : 16)

L'analyse ne me semble pas pertinente : ôtons le SP *selon lui* de l'ex. (13) :

> (13a) Alain Richard a concocté un redécoupage électoral qui ***devrait*** permettre au PS de gagner entre 50 et 60 sièges aux législatives.

Si l'information sur les avantages du redécoupage électoral peut être prise en charge par le seul scripteur-journaliste (du fait de la relative, voir *infra* note 6), il n'en demeure pas moins que cette information peut également être interprétée comme procédant de l'opinion d'A. Richard ; et c'est, dans ce cas, non le conditionnel qui la porte (le remplacement du conditionnel *devrait* par le présent *doit* maintient cet effet de sens), mais l'auxiliaire *devoir*.
La possibilité d'un *devoir* reportif est, plus généralement, rejetée par Vetters (2012 : 45) qui avance que, à la différence du néerlandais, le français « aurait pu développer, mais n'a pas développé […] un emploi évidentiel marquant l'information rapportée », ce qu'il qualifie d' « absence remarquable ».

1.2. *Devoir* et l'évidentialité reportive

La spécificité de l'emploi de *devoir* dans les énoncés (5, 6) avait pourtant été perçue (même si elle n'était pas analysée bien sûr en terme d'*évidentialité reportive*) dès 1929, par G. Gougenheim qui parlait de *convention* (p. 68) pour cet emploi présent dès les premiers textes :

> (14) Si l'amoit mout Achillès, por ce que sa seror li ***devoit*** doner a feme. (Anonyme, *Roman de Troie en prose*, XIII[e], *apud* Gougenheim 1929) (sens de 'il était convenu qu'il lui donnerait sa sœur pour femme')

Ce sémantisme de *convention* est parfois explicité dans certaines occurrences :

> (15) Anne-Marie s'arrêta au pied du degré de cinq marches par quoi l'on sortait de la chambre.
> – Dans trois semaines, dit-elle, Gilbert ***doit*** venir. Il a été *convenu* qu'il viendrait toucher l'argent d'une coupe de bois. (H. Pourrat, *Les Vaillances, farces et aventures de Gaspard des montagnes*, 1931)

G. Gougenheim ne voit cependant pas que la convention implique que l'information est de seconde main, ce que *devoir* est chargé de signifier. Cette approche en termes de *convention* sera reprise par Damourette et Pichon (V, § 1691, p. 152), Fleischman (1982 : 145), Dendale (1999 : 10), Vetters et Barbet (2006 : 8), Gosselin (2010 : 447), Vetters (2012), et Barbet (2015 : 228), sans pour autant que soit mis en relation, *via* cette notion, l'usage de *devoir* avec une source énonciative antérieure qu'il aurait pour fonction de pointer.
C'est seulement dans Squartini (2004) qu'il est parlé de l'évidentialité indirecte reportive, dans un article dont l'objet est de désintriquer les relations entre valeur épistémique et évidentialité reportive à partir de l'analyse contrastive de *devoir* + *inf.* en français, italien (*dovere*) et espagnol (*deber*). L'article montre, en appui sur quelques exemples, l'indépendance de l'emploi reportif (i) par rapport à l'emploi épistémique dans la mesure où, selon les langues, il est plus ou moins lié au degré de certitude ; et (ii) par rapport à l'emploi futural aléthique (dont Kronning 1996, 2001 fait une variante) dans la mesure où, s'il est certes fréquemment lié à l'ultériorité, il ne le serait pas toujours comme dans l'ex. suivant que M. Squartini emprunte à Marque-Pucheu (2001: 95), dans lequel *devoir* modalise un procès non pas ultérieur mais simultané :

> (16) Selon les indications données par Max, nous ***devons*** être arrivés (*apud* Marque-Pucheu, 2001: 95)[5]

[5] Je ne partage pas cette analyse: en (16), *devoir* a un fonctionnement épistémique – on peut gloser par : *nous* ***devons*** *certainement* être arrivés, la valeur reportive procèdant du seul SP *selon les indications données par*

La contribution de Squartini 2004 n'a pas été relevée par les différents travaux mentionnés : Vetters et Barbet (2006), Rossari (2007), Gosselin (2010), Barbet (2012) et (2015), Saussure (2012), Vetters (2012) semblent l'ignorer. Seul Barbet et de Saussure (2012), dans l'introduction au numéro de *Langue Française* (2012) qu'ils coordonnent, la mentionnent dans la liste des travaux sur la relation de *devoir* avec l'évidentialité, mais sans la développer. Leurs contributions dans la revue (Barbet (2012), Saussure (2012)) n'y font aucune référence. Le présent article, prolongeant la proposition de Squartini (2004), a pour objet de décrire en détail *devoir* en emploi reportif.

2. *Devoir* en emploi évidentiel reportif

La présente étude est fondée sur un corpus de 200 occurrences, que j'ai considérées comme réalisant ce type d'emploi, prélevées aléatoirement dans la base de données Frantext (textes du IX^{e} au XXI^{e} siècle) ; j'ai ajouté 20 occurrences issues de mes lectures (littérature, presse) ou de conversations.

Après avoir défini *devoir* en emploi reportif comme relevant des marqueurs de *modalisation en assertion seconde* (section 2.1.), j'approfondirai son fonctionnement à partir de son affinité avec les circonstants énonciatifs d'ultériorité (section 2.2.), avant d'expliquer sa défectivité dans cet emploi (2.3.), et de proposer une hypothèse quant à sa dérivation (section 2.4.).

2.1. Devoir reportif et modalisation en assertion seconde

J'ai dit initialement que *devoir*, dans ce type de tour, signale que l'information apportée par l'énoncé n'est pas une information de première main, mais de seconde main. Soyons plus précis : *devoir* n'est pas à mettre en relation avec les formes nommées *discours direct, indirect, indirect libre* du discours représenté mais avec un autre mode de représentation du discours autre : la *modalisation en assertion seconde* (Authier-Revuz 2020 : 33) qui consiste à « modalise[r]) le dire de L [locuteur] comme appuyé à une assertion préalable » (*op. cit*. : 40). Ce type de représentation du discours autre se réalise par un ensemble de formes hétérogènes – « *il paraît* ; *paraît-il* ; *conditionnel de ouï-dire* ; *d'après/pour/ selon l* ; *aux dires de* ; *de l'avis de* ; *officiellement* ; *prétendu* ; *soi-disant*… » (*ibid*.) –, ensemble dans lequel je propose d'inclure l'auxiliaire *devoir* : dans les énoncés qu'il modalise, le discours antérieur n'est pas *objet* du dire comme avec les discours direct, indirect et indirect libre, mais *source* du dire : *devoir* pointe que le discours tenu par le locuteur s'origine dans une énonciation antérieure, sans plus de précision. Ce qui se vérifie de ce que l'énoncé ainsi modalisé peut être enchâssé dans une structure de discours indirect, sans perdre pour autant sa valeur *reportive* :

> (17) Je n'eus pas plutôt *dit* à Atalide qu'un vaisseau ***devoit*** partir pour Toulon, qu'elle me conjura d'en profiter pour la renvoyer en sa patrie. (C. Godard d'Aucour, *Mémoires turcs*, 1743)
>
> (18) Elle *apprit* que lord Nelvil était en écosse, mais qu'il ***devait*** revenir *dans peu de jours* à Londres où son régiment se trouvait alors. (G. de Staël, *Corinne ou l'Italie*, 1807)

Ce que dit le protagoniste-*je* en (17) c'est qu'un vaisseau *doit partir*, et non qu'un vaisseau *part* ; ce qu'apprend la protagoniste-*elle* en (18), c'est que Lord Nelvil *doit revenir*, et non

---

Max. Je n'ai relevé aucune occurrence où *devoir* aurait cette valeur et où le procès à l'infinitif référerait à un procès simultané, et non à un procès ultérieur.

que Lord Nelvil *revient* dans peu de jours[6].
Si le discours représenté indirect ne faisait pas l'objet d'une modalisation en assertion seconde, le verbe serait simplement au conditionnel :

(17a) Je n'eus pas plutôt *dit* à Atalide qu'un vaisseau *partirait* pour Toulon (…)
(18a) Elle *apprit* que lord Nelvil était en écosse, mais qu'il *reviendrait* dans peu de jours (…)

Devoir reportif peut toujours se combiner avec un autre marqueur de modalisation en assertion seconde explicitant la source, comme p. ex. *selon x* en (20), ou *de l'aveu de x* en (21) :

(20) Seulement le jour de ces trois coups de fil la future gamine ***devait*** revenir sur Paradis (*selon les indications qui nous ont été données par Lamour Dieu*), elle a passé un long week-end chez des amis. (K. Molnar, *Lamour Dieu*, 1999)

(21) Je lui montrai une lettre de M Loiseau qui ***devoit*** arriver dans quelques jours, *de l'aveu de ses parents*, avec toutes les précautions nécessaires pour ne donner aucun soupçon de notre intelligence. (N. Rétif de la Bretonne, *Le Paysan perverti ou les Dangers de la ville*, 1776)

Et il est possible d'ajouter le SP *selon* / *d'après* / *pour x* – lorsque *x* est une source *énonciative* (individu, groupe, texte, etc.) différente du locuteur – à un énoncé de ce type qui ne le réalise pas :

(22) Gide a emporté le manuscrit de mon livre sur lui dimanche soir 20 mai. Il partait le lendemain pour Bruxelles et m'avait dit qu'il le mettrait dans sa valise. Il ***doit*** revenir le 1er ou le 2 juin au plus tard. (C. Du Bos, *Journal*, 1928)

peut être glosé par *d'après x* qui confirme l'évidentialité *reportive* :

(22a) Gide a emporté le manuscrit de mon livre sur lui dimanche soir 20 mai. Il partait le lendemain pour Bruxelles et m'avait dit qu'il le mettrait dans sa valise. Il ***doit***, *d'après sa femme*, revenir le 1er ou le 2 juin au plus tard.

Ce test permet de différencier *devoir* reportif de *devoir* inférentiel, qui ne se combine pas avec ce type de marqueur. Je n'ai pas trouvé d'occurrence inférentielle qui réalise cette combinaison[7] ; et il me semble difficile, voire impossible, d'ajouter *selon x* à un énoncé inférentiel, marqué comme tel par un adverbe épistémique comme *certainement* en (24) :

(24) « La vérité, nous dit L. P., c'est que Laval empêche les ministres de passer. Il ***doit*** *certainement* trafiquer quelque chose. […] ». (M.-T. Gadala, *A travers la grande grille*, 1946)

---

[6] Lorsque, dans une narration rétrospective, *devoir* + *inf.* est inclus dans une relative dont l'antécédent est complément d'un verbe de parole, la modalisation en assertion seconde peut être attribuée selon le cotexte à l'énonciateur rapporté (en (19) *le baron*) ou au narrateur :

(19) Leur embarras devenant intolérable, le baron se mit à parler du voyage que les jeunes gens ***devaient*** entreprendre *dans quelques jours*. (G. de Maupassant, *Une vie*, 1883)

[7] Précision: *devoir* épistémique non inférentiel peut parfaitement se combiner avec *selon x*. Dans un énoncé comme (23) : « *Selon lui*, il ***doit*** être possible de fabriquer un ultraléger à ailes battantes qui ne serait pas plus difficile à piloter qu'une petite voiture » (*Sud Ouest*, 21/08/1990, *apud* L. Gosselin, communication personnelle), *devoir* est épistémique mais non inférentiel, et c'est seulement *selon lui* qui en fait un énoncé de *modalisation en assertion seconde*.

(24a) La vérité, nous dit L. P., c'est que Laval empêche les ministres de passer. *Il ***doit*** *certainement, selon nos informations,* trafiquer quelque chose.

Cette incompatibilité entre *devoir* inférentiel et *selon/pour/d'après x* s'explique par le fait que l'inférence procède du locuteur, et ne peut renvoyer à une source énonciative autre antérieure sans perdre son statut inférentiel. La possible combinaison de *devoir* inférentiel au présent avec ce type de SP lorsque *x* est la première personne, n'invalide pas mon analyse mais la confirme :

(25) César – Allons, je te parle sérieusement. Non, il ne s'agit pas de Fanny. *Pour moi*, il ***doit*** connaître en ville une femme qui le fait souffrir, et (*tragique*) j'ai peur que ce soit la femme d'Escartefigue. (M. Pagnol, *Marius*, 1931)

(26) (*une vieille dame, parlant de ses voisins*) les volets sont fermés *d'après moi* ils ***doivent*** être partis quelques jours à la mer (conversation 2018)

C'est que, dans ce cas, *selon moi* ne renvoie pas à une assertion autre antérieure, mais à la présente énonciation qui formule l'inférence (Aikhenvald 2004, chap. 7 ; Mélac 2014 : 491) : *selon / d'après / pour x*, lorsque *x* est le pronom de première personne (*moi*) et que *devoir* est au présent, perd son statut de marqueur de modalisation en assertion seconde.
Notons que *selon moi* a statut de modalisateur d'assertion seconde lorsqu'il se combine avec *devoir* à l'imparfait :

(27) Il m'avait traitée d'une manière assez cruelle, pour imaginer qu'il ne refuserait pas et de réparer ses torts envers moi dans une circonstance aussi essentielle, et de reconnaître, en ce qu'il pourrait, au moins ce que j'avais fait de si honnête pour lui ; le feu des passions pouvait l'avoir aveuglé aux deux époques où je l'avais connu, mais dans ce cas-ci nul sentiment ne ***devait***, *selon moi*, l'empêcher de me secourir. (Sade, *Justine ou les Malheurs de la vertu*, 1791)

C'est que dans ce cas, comme dans les occurrences (20) et (21), *devoir* renvoie à une source antérieure, simplement en (27) l'énonciatrice antérieure est co-référente à l'énonciatrice à t_0. C'est la Justine encore naïve de l'*histoire* qui croit que son bourreau Antonin la *secourra*, non la narratrice décillée qui sait très bien que ce ne fut pas le cas.
À la différence de *devoir* inférentiel, *devoir* déontique peut se combiner avec un marqueur de modalisation en assertion seconde :

(28) L'art, *selon cette doctrine*, ***doit*** ne se soucier d'aucune adéquation à la réalité. (J. Benda, *La France byzantine ou le triomphe de la littérature pure*, 1945)

Dans ce cas, l'énoncé a une double valeur : déontique et *reportive*, ce que j'expliquerai *infra* en 2.4.

2.2. Devoir reportif, circonstant d'ultériorité et prospection

Comme signalé en introduction, l'actuelle recherche sur ce type d'emploi est partie du fait que la présence, dans certains énoncés, du SP d'ultériorité *dans x temps*, circonstant à fonctionnement *énonciatif*, impliquait que *devoir* avait valeur *reportive*:

(29) M. Le Comte D'Auvergne ***doit*** partir *dans quinze jours* pour aller achever cette affaire-là en Hollande. (P. Dangeau de Courcillon, *Journal*, 1700)

(30) Après le déjeuner, Durtal déambula avec Mme Bavoil dans le jardin, pour s'entendre sur la place qu'il s'agissait de réserver à certaines fleurs commandées à Dijon et qui ***devaient*** arriver *dans quelques jours*. (J.-K. Huysmans, *L'Oblat*, 1903)

Ledit SP temporel, qui accompagne 13% des occurrences du corpus d'étude, peut le plus souvent être ajouté à un énoncé qui ne l'actualise pas :

(31) Il a prié, il a supplié Caroline, puisqu'elle ***doit*** partir avant lui pour Chausey avec les enfants, de changer, de bouleverser cette pièce […]. (G. Dormann, *La Petite main*, 1993)

(31a) Il a prié, il a supplié Caroline, puisque, *dans quelques jours*, elle ***doit*** partir avant lui […]

Je n'ai trouvé qu'une exception : dans l'énoncé avec *devoir* à l'imparfait comme (32) :

(32) Le président français Emmanuel Macron, en première ligne sur le dossier iranien, ***devait*** revoir Donald Trump *hier* après avoir rencontré Hassan Rohani lundi. […] La chancelière allemande Angela Merkel ***devait***, elle aussi, de son côté rencontrer séparément MM. Trump et Rohani. (*La Dépêche du Midi*, 25/09/2019)

Le déictique *hier*, qui inscrit l'ultériorité de la rencontre comme antérieure à t_0, empêche la présence du circonstant *dans x temps* :

(32a) *Le président français Emmanuel Macron, en première ligne sur le dossier iranien, ***devait*** revoir Donald Trump *hier dans quelques jours*.

Que signifie cette affinité de *devoir* reportif avec un SP d'ultériorité ? Pointant la source de l'information comme antérieure, *devoir* actualise le procès à l'infinitif comme prospectif, à savoir ultérieur non seulement à cette source mais également au moment temporel à partir duquel l'information est signifiée comme de seconde main. Ainsi en (29), le présent *doit* pose le procès *partir* comme ultérieur non seulement à la source antérieure de l'information mais également à t_0 ; en (30), l'imparfait *devait* pose le procès *arriver* comme ultérieur non seulement à la source antérieure de l'information mais également au moment où Durtal déambule avec Mme Bavoil.

À l'inverse, *devoir* inférentiel tend à exclure l'ultériorité et à poser la simultanéité :

(33) Il pleut, temps gris. J'imagine Annie et Monique dans les rues de Paris, il ***doit*** pleuvoir aussi là-bas. (T. Torrès, *Une Française libre-: journal 1939-1945*, 2000)

(34) Elle secoua la tête comme si elle comprenait, ses yeux s'attardèrent un instant sur mon visage ; elle ***devait*** *sans doute* évaluer la ressemblance physique avec mon père, peut-être en inférer un degré de ressemblance morale. (M. Houellebecq, *Plateforme*, 2001)

En (33), la pluie qui tombe sur Paris est simultanée, et non ultérieure, à la pluie qui tombe sur Londres (où la narratrice se trouve), à partir de laquelle elle est inférée. En (34), la probable évaluation de la ressemblance entre le fils et le père est simultanée, et non ultérieure, au moment où les « yeux (de la protagoniste) s'attardèrent un instant sur mon visage », à partir duquel elle est inférée.

L'inférence, qui procède de la prise en compte d'un fait, tend à poser le fait inféré comme simultané au fait à partir duquel se fait l'inférence. Ce qui se vérifie de ce que dans un énoncé inférentiel avec un adverbe épistémique comme *certainement* en (35), si on remplace (lorsque c'est contextuellement possible) ledit adverbe épistémique qui accompagne l'inférence par le

circonstant d'ultériorité *dans x temps*, l'énoncé glisse du sens inférentiel au sens reportif (35a):

(35) On entend dehors le bruit d'une voiture qui vient de Sestroriesk et qui ***doit*** *certainement* conduire la jeune fille aux cachots de Pierre et Paul. (G. Leroux, *Rouletabille chez le tsar*, 1912)

(35a) On entend dehors le bruit d'une voiture qui vient de Sestroriesk et qui ***doit*** *dans quelques heures* conduire la jeune fille aux cachots de Pierre et Paul.

En (35), l'information selon laquelle la voiture conduit la jeune file au cachot, inférée (cf. *certainement*) du procès *entendre le bruit d'une voiture*, pose le procès *conduire* comme simultané à ce *bruit*. En (35a), le SP énonciatif *dans quelques heures*, posant le procès *conduire* comme ultérieur au procès *entendre le bruit d'une voiture*, implique que *devoir* n'est plus inférentiel mais reportif.
Remarquons toutefois que l'ultériorité n'est pas totalement exclue du fonctionnement inférentiel, comme relevé dans ces deux (seules) occurrences :

(36) En nous retournant nous apercevions l'entrée du tunnel, orifice lumineux en forme de voûte. « On ***devrait*** *bientôt* voir la sortie, dit Tibo, le tunnel est droit, je le sais. » Nous fîmes quelques pas encore, mais la nuit devenue complète nous arrêta encore. (M. Tournier, *Le Médianoche amoureux*, 1989)

(37) Dans le fumoir où le valet le laissa, en disant que monsieur n'était pas rentré encore, Saccard marcha à petits pas, regardant les tableaux. Mais une voix de femme superbe, un contralto d'une puissance mélancolique et profonde, s'étant élevée dans le silence de l'hôtel, il s'approcha de la fenêtre restée ouverte, pour écouter : c'était madame qui répétait, au piano, un morceau qu'elle ***devait*** sans doute chanter *le soir*, dans quelque salon. (E. Zola, *L'Argent*, 1891)

En (36), le procès *voir la sortie*, signifié comme ultérieur par *bientôt*, est inféré du fait que les protagonistes aperçoivent l'entrée du tunnel et que ledit tunnel est droit ; en (37), le procès *chanter*, signifié comme ultérieur par le circonstant *le soir*, est inféré (cf. *sans doute*) par le protagoniste Sacard du procès *répéter au piano*.

2.3. Défectivité verbo-temporelle de *devoir* reportif

Devoir est défectif dans le tour reportif : on le trouve principalement au présent (*i. a. supra* (29)) et à l'imparfait (*i. a. supra* (30)), également au futur (38) et au conditionnel (39) de l'indicatif ainsi qu'au subjonctif présent (40) et imparfait (41), mais non au passé simple ni au passé composé :

(38) La préparation du sommet européen du mois de mars, qui ***devra*** discuter de l'état des relations entre la Russie et l'UE, était l'un des objectifs de cette première visite d'un haut diplomate européen à Moscou depuis 2017. (*Le Figaro*, 06 / 02 / 2021)

(39) Samedi, M. Austin ***devrait*** rencontrer le ministre des Affaires étrangères S. Jaishankar et le ministre de la Défense Rajnath Singh. Il ***devrait*** aborder la question des droits humains en Inde. (AFP Infos Françaises, 20 / 03 / 2021)

(40) Bien qu'ils ***doivent*** prochainement quitter l'Union européenne, les Anglais font partie du consortium européen d'Airbus et sont donc touchés par les sanctions américaines. (*La Croix*, 04/10/2019)

(41) De Genève pour aller en Italie on passe par Lausanne ; il voulut partir à pied et sur-le-champ, et faire ainsi dix ou douze lieues, quoique la diligence de Genève à Lausanne ***dût*** partir deux heures plus tard. (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, 1839)

L'emploi reportif ne se réalise ni au passé simple, ni au passé composé. À ces temps, *devoir* peut, par contre, avoir valeur déontique (respectivement (42), (43)) ou inférentielle (respectivement (44), (45)) :

(42) Au bout de quelques jours, Olga ***dut*** partir pour Beuzeville, ses parents la réclamaient. (S. de Beauvoir, *La force de l'âge*, 1960)

(43) Leur maison était occupée par un sculpteur tchèque. Alors qu'elle s'y trouvait, un décret en rapport avec le « Printemps de Prague » a pris effet et elle ***a dû*** partir sur-le-champ. (C. Juliet, *Journal*, 1994)

(44) Et d'un bond, la main au garde-boue de la voiture, il sauta par terre. À notre stupéfaction, rebroussant chemin, il se prit à courir, et courut jusqu'au petit chemin que nous venions de passer, le chemin des sablonnières. Il ***dut*** arriver au domaine par cette allée de sapins qu'il avait suivie jadis […]. (Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*, 1913)

(45) Et, même, à y réfléchir, ça ***a dû*** être comme ça ; il ***a dû*** arriver là, en face de la ferme et s'asseoir sur le tronc courbé du figuier […]. (J. Giono, *Un de Baumugnes*, 1929)

Quelle est la raison de cette défectivité à l'endroit du passé simple et du passé composé ? J'en rends compte par la représentation aspectuelle du *temps interne* (Bres 2020) du procès : à la différence des autres formes simples, qui représentent le temps interne dans le cours de son déroulement (imperfectivement), le passé simple représente le temps interne globalement (perfectivement) ; et le passé composé le représente à partir du terme de son déroulement. Dans les deux derniers cas, le temps interne du procès est représenté comme s'étant déroulé entièrement. En tant que tels, le passé simple et le passé composé ne permettent pas le dégagement d'une source énonciative antérieure, ce qui les exclut du fonctionnement reportif[8].

Confirmation de ce facteur dans la défectivité de *devoir* dans le tour étudié : *devoir* déontique et *devoir* inférentiel, qui ne présupposent pas de source énonciative antérieure, ne sont pas soumis à cette restriction temporelle.

2.4. *Devoir* reportif, *devoir* déontique et *devoir* inférentiel

Quelle est la relation de l'emploi reportif de *devoir* avec ses emplois déontique et inférentiel ? Syntaxiquement, *devoir* déontique et *devoir* reportif admettent le SP *selon x* – lorsque *x* est une source énonciative (individu, groupe, texte, etc.) différente du locuteur –, ce qui n'est pas le cas de *devoir* inférentiel (*supra* 2.1.) ; et complémentairement, en fonction du cotexte, l'énoncé déontique (46) comme l'énoncé reportif (30 repris sous 47) supportent la subordination par *puisque* (46a, 47a) et l'interrogation partielle (46b, 47b)[9], mais pas l'énoncé inférentiel (34, repris sous 48) :

[8] Cf. concernant l'impossibilité du passé simple en discours indirect libre, Vuillaume (1998) et Bres (2018).

[9] Kronning (*ibid.*) avance que ces tests distinguent l'aléthique de l'épistémique. Il me semble qu'il s'agit plutôt du seul épistémique inférentiel. En effet l'épistémique non inférentiel peut parfaitement se combiner avec *puisque* :

(46) Il savait, dans les marchés les plus honteux, qu'il ne faut jamais nommer la chose que l'on achète, et que l'on ***doit*** respecter la pudeur des impudiques et la susceptibilité de la canaille. (G. Flaubert, *La Première éducation sentimentale*, 1845)

(46a) (…) il ne faut jamais nommer la chose que l'on achète, *puisque* l'on ***doit*** respecter la pudeur des impudiques (…).

(46b) *que* ***doit***-on respecter ?

(47) Après le déjeuner, Durtal déambula avec Mme Bavoil dans le jardin, pour s'entendre sur la place qu'il s'agissait de réserver à certaines fleurs commandées à Dijon et qui d**evaient** arriver *dans quelques jours*.(J.-K. Huysmans, *L'Oblat*, 1903)

(47a) (…) pour s'entendre sur la place qu'il s'agissait de réserver à certaines fleurs commandées à Dijon *puisqu'*elles d**evaient** arriver *dans quelques jours*.

(47b) *Quand* ***devaient***-elles arriver ?

(48) On entend dehors le bruit d'une voiture qui vient de Sestroriesk et qui ***doit*** *certainement* conduire la jeune fille aux cachots de Pierre et Paul. (G. Leroux, *Rouletabille chez le tsar*, 1912)

(48a) On entend dehors le bruit d'une voiture qui vient de Sestroriesk *******puisqu'*elle ***doit*** *certainement* conduire la jeune fille aux cachots.

(48b) **quand* ***doit***-elle *certainement* conduire la jeune fille aux cachots ?

Sémantiquement, le déontique pose que la nécessité-obligation précède le procès lui-même qu'elle modalise, et qui de ce fait est « envisagé de façon prospective » (Gosselin 2010 : 361, 440). Cette précédence de la nécessité-obligation peut s'affaiblir en simple source énonciative antérieure qui modalisera l'énoncé en assertion seconde. Ajoutons que la rémanence du sens déontique affecte certaines occurrences, que je qualifierai de déontico-reportives :

(50) […] il dit qu'il était mobilisé. Il l'est dès ce soir, lieutenant médecin aux armées. *Demain*, il ***doit*** se présenter à Dijon, à sa caserne de rattachement. (A.-M. Garat, *Dans la main du diable*, 2006)

L'acte de *se présenter à la caserne* s'origine dans une obligation du commandement militaire et renvoie à une source énonciative antérieure : celle de la mobilisation.
En revanche, on ne trouve pas d'occurrence inférentialo-*reportive*: l'inférence, en tant qu'acte du locuteur, contredit frontalement la reportivité, en tant que référence à une source énonciative antérieure autre.
Mais comment expliquer que *devoir* reportif, s'il a à voir avec le déontique et non avec l'épistémique inférentiel, présente toujours, associée, une valeur secondaire de (forte) probabilité épistémique, ce qui explique peut-être que certains l'ont classé dans cette catégorie ? Mon hypothèse est que la valeur épistémique de probabilité procède de la valeur évidentielle de reportivité : c'est la modalisation par assertion seconde qui implique que le procès est probable.

---

(49) Sur le mur du salon, mon frère (sans doute) avait, sur un grand panneau, fixé des photographies dont la plupart représentaient Pauline. Je lui savais gré de ces images parce que je pensais que tous les invités (*puisqu*'il ***devait*** bien s'agir d'une sorte de fête) passaient devant elles et ne pouvaient fermer les yeux complètement sur cette petite fille qui n'était plus présente, ne le serait plus jamais. (P. Forest, *Toute la nuit*, 1999)

(51) vous avés sceü que une gallie de Malevesie est cy au port et ***doit*** partir *demain* (Anonyme, *Chronique de Morée*, 1322)

(52) Guillermo ne serait donc pas l'homme qui accompagnait Marc (sauf s'il l'a rejoint, à Nova Zelanda, un ou deux jours plus tard ?). *Selon Jaïr*, le bateau de Marc ***devait*** partir vers quinze heures. (M. Simonet & F. Olivès, *Marc Beltra : roman autour d'une disparition*, 2013)

Le procès *partir*, du fait d'être présenté comme une information de seconde main, est inscrit comme ultérieur dans le temps ramifié de l'époque future en (51), de l'époque passée en (52), à savoir non comme factuel, mais comme seulement probable (Bres 2022). La *gallie* en (51) comme le *bateau* en (52) pourra, dans la suite du récit, partir ou ne pas partir. C'est le pointage d'une source antérieure qui, inscrivant le procès comme ultérieur dans le temps ramifié, est à l'origine de l'effet de sens épistémique de probabilité.

Cette partie liée de *devoir* reportif avec la probabilité épistémique, *via* l'inscription du procès dans le temps ramifié, est confirmée *a contrario* par l'emploi de simple ultériorité de *devoir* (à l'imparfait), lorsque le contexte, imposant la factualité du procès, écarte le renvoi à une source antérieure, et par conséquent la modalisation en assertion seconde :

(53) La ville et sa proche banlieue formèrent le département d'abord baptisé de Paris, et ne ***devaient*** prendre que quelque temps plus tard le nom de département de la Seine. (G. Bélorgey, *Le Gouvernement et l'administration de la France,* 1967)

(54) Elle avait envie de faire confiance à cet étrange visage dont les lèvres malicieuses démentaient la permanente mélancolie du regard. Elle ne ***devait*** plus le revoir**.** Des années plus tard, elle apprendrait par hasard qu'il était mort de vieillesse, d'ennui ou bien des deux. (J. Kristeva, *Les Samouraïs*, 1990)

Les procès *prendre le nom* (53) et *ne plus le revoir* (54) sont cotextuellement inscrits comme factuels, ce que teste leur l'équivalence (approximative) de *devaient prendre le nom* avec le passé simple *prit le nom* ; comme de *ne devait plus le revoir* avec *ne le revit plus* : *devoir* dans ce cas n'a plus valeur reportive mais signifie seulement l'ultériorité factuelle (Bres 2022).

Conclusion

Cet article a pris pour objet un emploi quelque peu oublié, ou selon moi mal analysé, dans lequel *devoir* a un fonctionnement évidentiel non pas inférentiel mais reportif. Après un rapide parcours des différents traitements antérieurs proposés, j'ai développé l'hypothèse que, dans le tour reportif, *devoir* est un marqueur de modalisation en assertion seconde qui inscrit le procès qu'il modalise prospectivement, dans l'époque passée ou dans l'époque future selon le temps verbal qui l'actualise. Ce fonctionnement reportif rend compte d'une contrainte : *devoir* ne peut pas être employé au passé simple ni au passé composé, temps qui, représentant le temps interne globalement, préviennent le renvoi de l'information à une source antérieure. Il rend compte également de l'effet de sens produit de probabilité : sous la dépendance de cette souce antérieure, le procès à l'infinitif modalisé par *devoir* ne peut être inscrit que comme probable dans le temps ultérieur ramifié de l'époque passée ou de l'époque future. Ceci le rapproche de l'emploi inférentiel épistémique, dont par ailleurs tout le distingue.

Si *devoir* peut avoir un fonctionnement reportif, qu'est-ce qui le distingue du fonctionnement d'un autre marqueur reportif, le conditionnel, avec lequel il n'est pas interchangeable ?

(55) L'alimentation de la mère **influerait** sur le sexe de l'enfant (titre, *Le Monde*, 24/04/2008)

(53a) ??L'alimentation de la mère **doit / devait influer** sur le sexe de l'enfant

Une prochaine recherche sera consacrée à la comparaison de l'emploi reportif de *devoir* et du conditionnel (Bres 2023).

Références bibliographiques

AIKHENVALD A.Y. (2004)*, Evidentiality*, Oxford, Oxford University Press.

AUTHIER-REVUZ J. (2020), *La représentation du discours autre*, Berlin, De Gruyter.

BARBET C. (2012), « *Devoir* et *pouvoir*, des marqueurs modaux ou évidentiels ? », *Langue française* 173, 49-63.

BARBET C. (2015), « L'évolution sémantique des verbes modaux : hypothèses à partir des emplois de *devoir* et *pouvoir* en français moderne et médiéval »*, Journal of French Language Studies* 25, 213–237.

BRES J. (2018), « Discours indirect libre et temps verbal », *in* Barthelmebs-Raguin H., Komur-Thilloy G., Lopez-Muñoz J. M. , Marnette S. et Rosier L. (éd.), *Le discours rapporté. Temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif*, Paris, Garnier, 59-76.

BRES J. (2020), « Aspect grammatical et temps interne », *Congrès Mondial de Linguistique Française CMLF 2020*, SHS Web of Conferences 78, 15001, https://doi.org/10.1051/shsconf /20207815001.

BRES J. (2022, *à par*.), « Du fonctionnement des syntagmes prépositionnels d'ultériorité *dans x temps* et *x temps plus tard*, *Travaux de linguistique*.

BRES J. (2023), « Conditionnel et auxiliaire *devoir* en français, mêmes fonctionnements évidentiels ? » (en préparation).

DAMOURETTE J. & PICHON E. (1911-1936), *Des mots à la pensée*, Paris, D'Artrey, vol V.

DENDALE P. (1994), « *Devoir* épistémique, marqueur modal ou évidentiel », *Langue Française* 102 : 24-40.

DENDALE P. (1999), « *Devoir* au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel », *Cahiers Chronos* 4, 7-28.

DENDALE P. (2000), « *Devoir* épistémique à l'indicatif et au conditionnel: inférence ou prédiction? » *in* Englebert A., Pierrard M., Rosier L., van Raemdonck D. (Eds.), *Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Vol. 7. *Sens et Fonctions*. Niemeyer, Tübingen, 159–169.

DENDALE P. & DE MULDER W. (1996), « Déduction ou abduction: le cas de devoir inférentiel », *in* Guentchéva Z. (dir.), *L'énonciation médiatisée*, Louvain/Paris, Peeters, 305-318.

DENDALE P. & VAN BOGAERT J. (2012), « Réflexions sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français », *Langue française* 173, 13-29.

FLEISCHMAN S. (1982), *The future in thought and language.* Cambridge, CUP.

GOSSELIN L. (2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amsterdam / New York, Rodopi.

GOUGENHEIM G. (1971 [1929]), *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris, Nizet.

HUOT H. (1974), *Le Verbe ''Devoir''. Etude synchronique et diachronique*. Klincksieck, Paris.

KRONNING H. (1994), « Modalité et temps : *devoir* + infinitif périphrase du futur », *Actes du XIIe Congrès des Romanistes Scandinaves*, Vol I, Boysen, G. (éd.). Aalborg, Aalborg University Press, 283-296.

KRONNING H. (1996), *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal* devoir. Acta Universitatis Upsaliensis, Uppsala.

KRONNING H. (2001), « Pour une tripartition des emplois du modal *devoir* », *Cahiers Chronos* 8, 67-84.

LAZARD G. (2001), "On the grammaticalization of evidentiality", *in* Dendale, P., Tasmowski, L. (Eds.), *Evidentiality* (special issue). *Journal of Pragmatics* 33, 359–367.

MARQUE-PUCHEU C. (2001), « Valeurs de *devoir* dans les énoncés s comportant *selon N* », *in* Dendale P. & van der Auwera J. (Eds.), *Les Verbes Modaux*, *Cahiers Chronos* 8, 85-101.

MELAC E. (2014), *L'évidentialité en anglais*, thèse, HAL Id: tel-01230545https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01230545.

PLUNGIAN V. A. (2001), "The place of evidentiality within the universal grammatical space", *Journal of Pragmatics* 33(3): 349-357.

ROSSARI C. *et al.* (2007), « *Devoir* et l'évidentialité en français et en roumain », *Discours* [http://discours.revues.org/116].

SAUSSURE L. (2012), « Modalité épistémique, évidentialité et dépendance contextuelle », *Langue Française* 173, 131-143.

SQUARTINI M. (2004), "Disentangling evidentiality and epistemic modality in Romance", *Lingua* 114, 873–895.

Sueur J.-P. (1979), « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* », *Le français moderne* 47, 97–120.

VETTERS C. (2012), « Modalité et évidentialité dans *pouvoir* et *devoir* : typologie et discussions », *Langue Française* 173, 31-47.

VETTERS C. & BARBET C. (2006), « Les emplois temporels des verbes modaux en français : le cas de *devoir* », *Cahiers de praxématique* 47, 191-214.
VUILLAUME M. (1998), « Le discours indirect libre et le passé simple », *in* S. Vogeleer, A. Borillo, C. Vetters & M. Vuillaume : *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 191-201.